



5ème Bulletin Trimestriel

APRES LES BONNES RESOLUTIONS DE L'ANNEE NOUVELLE, IL FAUT, AUJOURD'HUI, DES ACTIONS SUR LE TERRAIN !

Comme chacun d'entre vous, au Nouvel-An, nous prenons nos bonnes résolutions pour l'année à venir, avec la ferme volonté de les mettre en pratique dès que possible... et le temps passe...

Et puis, arrive le drame que viennent de vivre nos amis de Mons : l'incendie (criminel ou non), l'horreur et l'angoisse pour les locataires avec, malheureusement, pour sept d'entre-eux, la destination finale : la mort.

C'est là le réveil brutal, la sortie de l'euphorie du « *tout va bien* » et les questions :

- ☞ et si cela devait arriver chez nous ?
- ☞ avons-nous pris toutes les précautions ?
- ☞ nos immeubles sont-ils bien équipés de tous les moyens de détection et de protection en cas d'incendie ?

LA REPOSE EST « OUI »

Et pourtant, quelques hésitations.... et vite, les ordres sont donnés :

- il faut vérifier
- il faut de nouvelles visites du corps des pompiers
- il faut, si nécessaire, augmenter les moyens de protections
- il faut...
- il faut...
- il faut...

I faut surtout

QUE CHACUN ASSUME SES RESPONSABILITES !

La Société, bien sûr, en premier lieu, mais aussi les locataires qui doivent, dans leur intérêt :

- ☞ respecter et faire respecter tout le matériel incendie, les éclairages de secours ;
- ☞ ne pas encombrer les cages d'escaliers et les paliers avec des meubles ou autres matériaux ;
- ☞ ne pas laisser jouer avec le feu dans les halls d'entrées et les ascenseurs.



Ne laissons personne jouer avec la vie d'autrui.
C'est ensemble que nous devons agir pour garantir la sécurité de tous et de chacun.

VAUT MIEUX PREVENIR QUE GUERIR !

Bien amicalement,
André SIMON
Président.

N.B.

Si vous souhaitez me rencontrer pour m'exposer un problème non résolu, vous avez la possibilité de prendre un rendez-vous (☎ 067/21 84 07) en indiquant le motif de la rencontre.

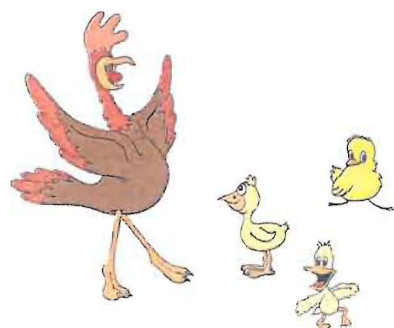


LE BILLET DU C.C.L.P.

Le Comité Consultatif des Locataires et Propriétaires

Quelques petits rappels :

Tout d'abord, ne pas confondre (alors là, surtout pas !) avec C.C.C.P. ou encore moins C.C.P. !
Le C.C.L.P. est l'abréviation de **Comité Consultatif des Locataires et Propriétaires**
Voilà qui est dit !



Composition :

Il se compose de 3 à 15 membres élus par les locataires et propriétaires.
Son bureau comprend au moins 3 personnes :

- * un(e) président(e)
- * un(e) secrétaire
- * un(e) trésorier(e)

On peut y adjoindre un(e) vice-président(e), un(e) secrétaire-adjoint(e).
Les membres du bureau sont élus par les membres du C.C.L.P.

Mission :

Le Comité est invité à rendre un avis préalable et obligatoire dans les matières concernant **la loi** d'une part, et **le cadre de vie** d'autre part.

La loi :

Elle règle

- les relations entre la société de logement et ses locataires ou propriétaires, leurs obligations et droits respectifs ;
- le décompte annuel des charges, ventilé selon leur nature ; (entretien des communs, espaces verts, chauffage etc..)
- les règlements d'ordre intérieur.



A NIVELLES :

- Francine COOPMANS, rue du Mistral, 46
- Gaston COQUELET, 1/1, allée du Sablon
- Jacques GRANDJEAN, rue Sainte-Barbe, 57/4
- Bernard LEBBAL, rue du Paradis, 4
- Francis PILLENS, allée des Bouvreuils, 2
- Guy POPPE, rue de l'Aquilon, 15
- Francis VANHELLEMONT, rue Ste-Barbe, 47/44
- Joseph ROEGERS, allée des Roses, 4

- ☎ 067/214293
- ☎ 067/212413
- ☎ 067/210225
- ☎ 067/214699
- ☎ 067/217500
- ☎ 067/216975
- ☎ 067/210296
- ☎ 067/841163

A TUBIZE:



- Marie-Rose BAERT, Clos des Erables, 107/6
- Christian BAUKENS, Clos des Erables, 109/1
- Daniel DUPRE, Clos des Charmes, 412/10
- Mohamed KLIL, Av. Chardonnerets, 5
- Lucien SANTY, Av. Chardonnerets, 36

- ☎ 02/3554450
- ☎ 0479/233335
- ☎ 0477/988361
- ☎ 02/3552998
- ☎ 02/3550850

A BRAINE-L'ALLEUD

- Liliane ROPER, Clos de l'Epicéa, 24
- René GOFFIN, Avenue Germinal, 60

- ☎ 02/3841517
- ☎ 02/3845358



Le C.C.L.P. ne s'occupe que des aspects **COLLECTIFS** des relations entre les habitants et la Société.

Suite au prochain numéro pour les autres aspects de notre action, principalement en ce qui concerne le cadre de vie.



LE BILLET DE LA RÉGIE DE QUARTIER DE NIVELLES



Rue Sainte-Barbe, 53 AR

067/21.53.74

L E BAPTEME DE L'AIR DE LA REGIE NIVELLOISE
Pour une longue journée, la régie de quartier de NIVELLES s'est envolée vers l'ANGLETERRE !

Après leur baptême de l'air, tous les stagiaires ont traversé Londres en « IMPERIAL » et à pied, à la découverte de Big Ben, Piccadilly Circus, Buckingham Palace ...



Revenus en Belgique :



Visite du Parlement de la Communauté française et la Câblerie de Charleroi.



Finition de la nouvelle entrée du bloc 53.



Réalisation d'un local pour le Guichet social.

SI VOUS VOULEZ REJOINDRE NOTRE EQUIPE, VOUS ETES LES BIENVENUS



ASSURANCES

ARTICLE 16 DU CONTRAT DE BAIL

N'OUBLIEZ PAS !

Vous devez souscrire une police d'assurance du type « **intégrale incendie** » garantissant à la fois vos meubles et votre responsabilité locative pendant toute la durée de l'occupation de votre logement. Les périls suivants doivent être couverts :

- ↳ incendie et périls accessoires ;
- ↳ tempête et grêle ;
- ↳ dégâts des eaux ;
- ↳ bris de vitrage ;
- ↳ responsabilité civile immeuble.

La couverture doit être suffisante pour assurer une indemnisation totale en cas de sinistre (totalité du coût de reconstruction de l'immeuble).



UNIQUEMENT A TUBIZE APPARTEMENTS DES CLOS DES BRUYERES

Le locataire ne doit couvrir que ses meubles et le recours des voisins.

La société peut vous demander à tout moment une copie de votre police d'assurance + la preuve du paiement de la prime.

UN BEAU GESTE

A l'initiative de Jean-Marc SCOREY, menuisier au Roman Païs et de Christian Brogniez, ouvrier compagnon à la régie de quartier à NIVELLES, une belle action de solidarité avec les locataires victimes du terrible incendie dans les logements sociaux à MONS a été menée dans les premiers jours qui ont suivi le drame.

Plus de 60 familles, toutes locataires du Roman Païs et habitant dans différents quartiers de NIVELLES, ont offert généreusement vêtements, mobilier, matériel scolaire, jouets, matériel de puériculture pour les bébés, etc..., de quoi remplir notre plus grand camion !



Merci de tout cœur à l'équipe qui a pris cette initiative et à tous les locataires qui ont répondu présents.

DE SOLIDARITE !



Ce magnifique geste de solidarité mérite d'être souligné, notre camion chargé à ras bord a quitté NIVELLES pour MONS le 26 février.

Ce geste marquant et combien d'autres souvent très discrets, (aide aux plus démunis dans les CPAS, aide aux familles de réfugiés, aide dans le cadre des écoles de devoirs, etc...) nous permettent de voir une éclaircie dans le monde souvent égoïste et d'augurer d'un avenir meilleur pour tous.

Encore merci à tous !

André SIMON.

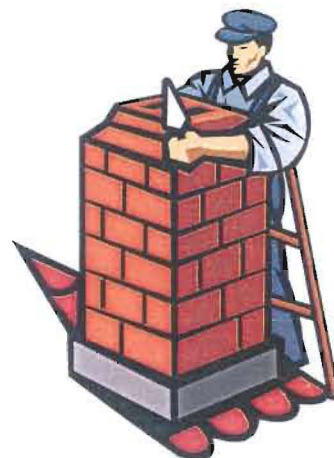
RAPPEL



RAMONAGE DES CHEMINÉES

ARTICLE 11 DU CONTRAT DE BAIL

Vous devez entretenir votre logement en bon père de famille, et notamment **faire ramoner les cheminées et effectuer le nettoyage des conduits de fumée, une fois par an par un professionnel agréé** conformément aux dispositions de la circulaire du 8 mars 1984 du Ministère des Travaux Publics.



LE BILLET DE LA RÉGIE DE QUARTIER DE TUBIZE



Rue de Mirande, 13

02/355.29.84

LA JOURNÉE DE LA SOLIDARITÉ

(19 & 20 décembre 2002)

Confrontés à la détresse et à la solitude des habitants des clos, la Régie développe des activités visant à recréer des liens de solidarité et de convivialité dans le quartier et à permettre à ses habitants d'acquérir la maîtrise de leur environnement social (citoyens responsables, autonomes et critiques)..

Les objectifs de cette journée sont :

- * Favoriser la solidarité et l'entraide en développant ensemble des actions visant à améliorer la vie du quartier ;
- * Rassembler les habitants de manière positive, à travers différents moyens ;
- * Susciter une vie de quartier par le biais des fêtes.



Le Père Noël, accompagné des stagiaires rend visite aux personnes souffrantes.



Les enfants sont récompensés de leur accueil chaleureux.

Sa hotte était bien pleine !



QUE FAIT LA SOCIÉTÉ AVEC VOS LOYERS ?

RENOVATIONS LOURDES RÉALISÉES PAR LES ÉQUIPES DU ROMAN PAIS EN 2003

BRAINE-L'ALLEUD

- rue de la Solidarité, 8 : cuisine - living - création d'une baie, carrelage, électricité, chauffage au gaz, planchers, plafonnage, menuiseries et faux plafonds.
- rue de la Solidarité, 16 : rénovation totale

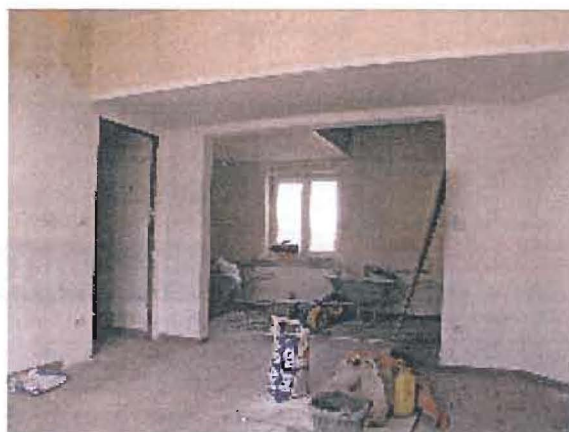


NIVELLES

- rue des Lilas, 2 : rénovation totale
- boulevard de la Résistance, 89 : installation d'un chauffage central + sanitaires, carrelage, sol et murs de la salle de bain
- boulevard de la Résistance, 202 : salle de bain - carrelage rez-de-chaussée
- boulevard de la Résistance, 268 : installation d'un chauffage central / sanitaires, carrelage, sol et murs de la salle de bain
- allée des Roses, 26 : installation d'un chauffage central + sanitaires
- allée de la Tramontane, 2/2 : carrelage, salle de bain + sanitaires
- allée de Warchimont : réparation de la plomberie + nouvelle agrégation des plafonds

QUENAST

- rue de Saintes, 78 : rénovation totale



TUBIZE



- rue du Merchin, 7 : ajout d'une pièce, ouverture d'une baie, carrelage, électricité, sanitaires.

RAPPELS



PANNES CHAUFFAGE — EAU CHAUDE

Depuis le 1er janvier 2003, en cas de panne de votre installation de chauffage et/ou production d'eau chaude, veuillez contacter directement, la



S.A. DIMANCHE à MONT-SUR-MARCHIENNE



071/43 00 60

LES PANNES DUES A

- un manque d'eau, de combustible ou de courant électrique
- la température atteinte par satisfaction du thermostat
- la remise à l'heure de l'horloge éventuelle

SERONT FACTUREES AUX LOCATAIRES



DOMICILIATION

Pour votre facilité, et pour vous éviter tout retard dans vos paiements, vous pouvez domicilier vos loyers auprès d'un organisme financier.

C'est la société qui se charge de toute modification du montant du loyer. Le formulaire est disponible en nos bureaux.



ABATTAGE D'ARBRES

Si vous souhaitez abattre un arbre sur votre terrain, vous devez impérativement en faire part à la Société qui doit obtenir l'accord du service de l'urbanisme.

LE BILLET DU DIRECTEUR-GERANT

Si vous avez un problème administratif ou technique, je vous rappelle que je suis à votre disposition

le mercredi de 14 H 30 à 16 H 30.

Si je dois m'absenter en dernière minute, mon secrétaire assure la permanence et m'informe de l'objet de votre soucis.



En cas d'urgence, vous pouvez exposer votre problème à mon secrétaire par téléphone. Il me communiquera votre message dans les meilleurs délais.

Merci de votre collaboration.
Votre Directeur-Gérant,

Claude ROCHEFORT.

